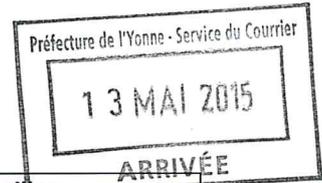


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 avril 2015	Nombre de conseillers communaux En exercice: 50 Présents : 42 Votants : 48
Date d'affichage de la convocation :	21 avril 2015	

Séance du 27 avril 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt sept avril deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS

M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND
Mme Monique PAUTRE, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Bernadette MONNIER
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Patrice CHASSERY
Mme Christine DEVILLECHABROLLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche

OBJET : délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants du CGCT ;

Vu la délibération n° ECO/2014/67 du 29 septembre 2014 approuvant le principe d'une gestion déléguée ;

Vu le rapport de la commission du 26 février 2015, présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse de celles-ci ;

Vu la délibération n° ECO/2015/19 du 12 mars 2015 autorisant le Président, en application de l'article L1411-8 du CGCT, à mener une procédure de négociation directe avec l'ensemble des candidats admis à remettre une offre ;

Vu le rapport du Président et de la commission du 3 avril 2015, réunie à titre consultatif, présentant les motifs du choix du délégataire et de l'économie globale du contrat,

Considérant la procédure suivie conformément aux articles L1411-1 et suivants du CGCT, qui a conduit successivement :

- à une insertion au bulletin officiel des annonces des marchés publics le 13 octobre 2014, et au journal « EJE » le 14 novembre 2014 ;

- à l'ouverture des plis le 15 décembre 2014, par la commission constituée en application de l'article L1411-5 du CGCT, au choix, dans un premier temps, de trois sociétés candidates puis à l'enregistrement d'une proposition irrégulière,

- à la décision du conseil communautaire, prenant acte de l'absence d'offre régulière, d'autoriser le président à mener des négociations directes, le 12 mars 2015,

Chaque conseiller communautaire a reçu un rapport analysant l'unique offre reçue, et justifiant le choix de retenir cette offre, le 11 avril 2015.

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (M. Guy BOURRAS, M. Jacques COURTAT et M. Gilles Maxime POIBLANC)

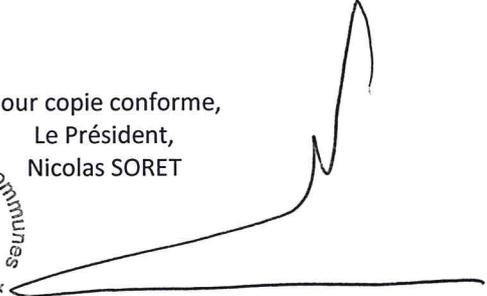
(il est demandé aux membres du CCAS de Joigny, conseillers communautaires, de ne pas prendre part au vote : Mme Bernadette MONNIER, Mme Frédérique COLAS, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Corinne BALLANTIER et M. Bernard MORAINÉ)

- **approuve** le contrat de délégation du service avec le Centre Communal d'Action Sociale de Joigny, pour une durée de 4 années à compter du 1^{er} septembre 2015, jusqu'au 31 août 2019 ;

- autorise le Président à signer le contrat de délégation et ses annexes.

Communauté de Communes
du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 13/05/2015

date de publication : 13/05/2015



